

# Objectif 6 Préservation du patrimoine et de la biodiversité

## Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

### **Enjeux 2021-2027 :**

- La préservation, restauration et mise en valeur de nos patrimoines, de l'identité et de la cohérence paysagère locale
- La préservation et prise en compte de la biodiversité en tant que ressource et patrimoine commun

### **Actions phares 2021-2027 :**

- Amélioration des connaissances sur la biodiversité et ses principales menaces (atlas de la biodiversité)
- Développement des actions de sensibilisation des acteurs
- Diffusion des pratiques vertueuses du Grand Site de France, laboratoire d'excellence
- Mise en valeur et restauration du patrimoine vernaculaire (bâti, agricole...)
- Préservation et médiation : création d'une brigade de « gardes nature » mutualisée



**Agir pour la préservation du cadre de vie urbain et paysager**

### **Zoom patrimoine et espaces naturels**

- Patrimoine monumental et historique riche
- Identité architecturale marquée
- Grands espaces naturels réservoirs de biodiversité
- Un Grand Site de France
- Cinq sites Natura 2000 (35% du territoire)
- Espaces inscrits par l'Unesco au patrimoine de l'Humanité

## **Les enjeux**

- ▶ Éléments d'identité locale
- ▶ Préservation des savoirs locaux
- ▶ Une esthétique à préserver

## **Nos engagements**

### **Favoriser l'insertion paysagère et architecturale du bâti**

- ▶ Créer une Charte architecturale : réflexion sur l'insertion paysagère et architecturale du bâti
- ▶ Faire appel à un architecte paysager, ou via l'adoption d'un " plan paysage ".

### **Poursuivre la mise en valeur et la restauration du patrimoine vernaculaire de la vallée de l'Hérault**

- ▶ Poursuivre la réhabilitation des éléments patrimoniaux et les mettre en valeur.
- ▶ Nouveau Plan patrimoine : favoriser la connaissance de ces richesses patrimoniales, en les transmettant à tous.
- ▶ Connecter les circuits touristiques, accorder une meilleure place aux héritages bâtis et architecturaux.
- ▶ Élargir les dispositifs : travailler l'entretien et la mise en valeur d'éléments patrimoniaux plus communs, ou du petit patrimoine, notamment agricole (capitelles, mazets, murets...).

### **Développer des projets paysagers innovants dans les zones à forts enjeux**

- ▶ Poursuite du programme Opérations concertées d'aménagement et de gestion de l'espace rural (OCAGER) : entretenir les milieux naturels en conservant une activité pastorale
- ▶ Etendre le périmètre du Grand Site de France avec l'inclusion de communes des communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- ▶ Participer à l'Observatoire photographique des paysages, mission de veille, et animations spécifiques visant à sensibiliser aux enjeux paysagers
- ▶ Promouvoir une agriculture à haute valeur paysagère



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**